

Procédure simplifiée pour s'inscrire à l'HDR

Une CoRe restreinte est organisée chaque mois environ

- Connectez- vous sur le site de l'UTLN - <http://www.univ-tln.fr/Habilitation-a-Diriger-des-Recherches-HDR.html>
- Téléchargez le dossier d'inscription et les formulaires demandés en pièces jointes

Déposer le dossier d'inscription complet à l'Ecole Doctorale 548 - Campus de la Garde - Bat R1 - Bureau 102
Tél 04.94.14.25.06 – hdr@univ-tln.fr

Le dossier complet accompagné des pièces jointes et plus particulièrement de votre CV ainsi que la liste et les CV de TOUS LES EXPERTS sont transmis à l'assistante Bureau R1-102.

- L'assistante de l'ED envoie les pièces du dossier à la Vice-présidence de la Recherche.
- Le VP-Recherche sollicite soit l'avis d'un expert mentionné dans le dossier de candidature, soit un expert de son choix et le mandate pour étudier les travaux du candidat à l'HDR. L'expert envoie en retour un avis circonstancié.
- Si l'avis circonstancié est positif, le dossier est étudié en CoRe restreinte après demande de l'assistante aux HDR

Vous avez ensuite deux possibilités pour poursuivre votre démarche d'inscription à l'HDR :

1^{er} passage en CoRe restreinte

L'autorisation d'inscription est prononcée par la CORE r.
(Le candidat règle les droits d'inscription Bureau R1-102)

Au cours de la même CoRe restreinte,

Si le candidat a transmis dans son dossier d'inscription **l'ensemble des CV de chaque membre composant le jury et le formulaire jury et rapporteurs complété**, le dossier sera étudié pour **l'autorisation d'inscription** et la **validation des jurys et rapporteurs**

(Le candidat règle les droits d'inscription auprès de l'assistante bureau R1-102)

2^{ème} passage en CoRe restreinte – Validation jury et rapporteurs

Lorsque le candidat transmet le CV de l'ensemble des membres du jury et les formulaires jury et rapporteurs, le dossier est à nouveau examiné pour obtenir **la validation des jurys et rapporteurs**

Dès que le jury est validé par la CoRe restreinte, le candidat transmet à l'assistante qui assure la gestion de son gestion, les fiches SINAPS qu'il aura pris soin d'envoyer à chaque membre du jury HORS UTLN

3^{ème} passage en CoRe restreinte

- L'assistante de l'Ecole Doctorale mandate les rapporteurs mentionnés sur le formulaire pour rapporter les travaux
- Le dossier du candidat enrichi des 3-pré-rapports est étudié à nouveau par le CoRe restreinte qui prononce ou pas **l'autorisation de soutenance**.

- 3 semaines avant la soutenance, le candidat informe l'ED à l'aide de l'imprimé-type de la date, des lieux et horaires. Il s'est auparavant personnellement chargé de la réservation de la salle.
- Les convocations sont envoyées aux membres du jury par l'assistante

Le candidat soutient son HDR et rapporte le dossier de soutenance contenant les documents signés qui officialisent sa réussite à l'assistante Patricia Casanova (tél 04.94.14.25.06 – hdr@univ-tln.fr)